

## **Atelier 1 : Fondements et intérêts d'un doctorat professionnel**

### **STAGES AVEC RESPONSABILITES PRATICIENNES**

#### **Pour un Doctorat Professionnel**

*Albert Ciccone\**

Je vais proposer quelques réflexions, quelques arguments ou souligner quelques idées concernant la nécessité de mettre en place un Doctorat Professionnel de Psychologie.

#### **Un titre de niveau Doctorat**

Le titre et le statut de psychologue doivent être revalorisés, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. Et je partage l'idée selon laquelle dans la conjoncture actuelle où les Masters sont dévalués (tout le monde aura un Master) il est pertinent de militer et d'agir pour que le titre de psychologue corresponde non plus à un niveau Master mais à un niveau Doctorat, comme beaucoup l'ont déjà proposé. La revalorisation du statut et du titre de psychologue suppose un titre correspondant non plus à un niveau Master, mais à un niveau Doctorat.

Je ne sais pas comment s'est fait le passage au LMD, qui a négocié, quelles étaient les marges de manœuvre, mais je crois que nous aurions dû œuvrer à ce moment-là pour que la Maîtrise soit amenée au niveau du Master, et le DESS, lui, au niveau Doctorat, au niveau d'un vrai 3<sup>ème</sup> cycle, ce qui n'est pas le cas avec le Master. Je crois qu'il est temps et qu'il est légitime que les psychologues aient enfin un titre de niveau Doctorat, soient Docteurs en Psychologie.

Seul un tel niveau d'études donnera un confort aux psychologues devant toutes les formes de hiérarchie institutionnelle ou organisationnelle auxquelles ils doivent souvent douloureusement faire face, et devant les attaques répétitives que les Pouvoirs Publics portent à cette profession. Avec un tel niveau de diplôme, on peut espérer qu'on ne lira plus des propos aussi insultants que ceux d'un « rapport Jouvin », et qu'on n'aura plus à supporter les tentatives répétées de réduire la fonction des psychologues à celle d'un simple exécutant paramédical, et qu'on n'aura plus à s'insurger devant des décrets demandant aux psychologues qui pratiquent la psychothérapie de se soumettre à des formations à la psychopathologie alors qu'ils ont déjà effectué le double du nombre d'heures de formation exigées par ledit décret (ce qui en passant est très loin d'être le cas pour les psychiatres qui eux sont dispensés de toute formation complémentaire).

Un Doctorat professionnel ce n'est pas seulement une sixième année de stage, comme cela est le cas dans certains pays. Ce serait un vrai Doctorat, de trois ans par exemple, un *Doctorat Professionnel* qui sanctionnerait la formation des psychologues praticiens, laquelle correspondrait ainsi à une formation de niveau Bac plus huit.

---

\* Psychologue, Professeur de Psychopathologie et Psychologie Clinique, Directeur du Master Professionnel de Psychopathologie et Psychologie Clinique, Université Lyon 2.

Un Doctorat Professionnel permettra une formation professionnalisante sur trois ans (elle n'est actuellement que d'un an), organisée autour de stages (comme la plupart des Masters Professionnels actuels), avec une implication et des responsabilités praticiennes – rémunérées, et pas seulement gratifiées – et avec un vrai travail d'élaboration par l'écriture.

### **Doctorat Professionnel et Doctorat de Recherche**

Ce Doctorat doit être différencié du Doctorat de Recherche. Pour ce qui concerne la psychologie clinique (il en est peut-être autrement de certaines autres sous-disciplines), la pratique de chercheur n'est pas la même que celle de clinicien, même s'il y a des zones communes dans leurs pratiques, et même si le praticien et le chercheur peuvent être la même personne – avec toute la conflictualité interne que génèrent la cohabitation à l'intérieur de soi des positions de chercheur et de praticien clinicien. Ce ne sont pas les mêmes qualités qui sont exigées pour la pratique clinique et pour la recherche clinique. Il est important de ne pas donner l'illusion que l'une équivaut à l'autre, ou contient l'autre.

Un excellent théoricien, qui produit des travaux très utiles, peut n'avoir que peu de qualités cliniques, et vice versa. De très bons cliniciens, qui aident de façon remarquable leurs patients, ne feront jamais de thèse, car ils n'ont pas un mode de pensée qui correspond aux modes de pensée qu'exige la recherche.

Il devrait donc y avoir des ponts, des passerelles, des enseignements communs entre les Doctorats de Recherche et les Doctorats Professionnels, comme actuellement pour les Masters 2 Recherche et les Masters 2 Professionnel, mais les deux diplômes doivent rester différenciés, et il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre les deux.

Devant la survalorisation actuelle de la recherche scientifique, positiviste, nous devons veiller à ce que la formation des psychologues reste une formation praticienne. Et un parcours recherche doit continuer d'exister, différent mais articulé au parcours professionnalisant.

La question se pose déjà actuellement au niveau des Masters. De nombreuses équipes universitaires subissent des pressions pour fusionner les Masters Recherche et Professionnel. Je ne crois pas que cela soit pertinent. Si les deux Masters devaient fusionner, si cela était imposé, la position que je défendrai – devant la nécessité de garantir une formation praticienne qui n'utilise pas la position de chercheur comme défense ou comme évitement – serait celle qui consisterait à mettre les moyens du M2R en Doctorat, autrement dit à faire disparaître le M2R, et tous les candidats au Doctorat de Recherche seraient ainsi des praticiens, ce qui ne serait pas une mauvaise chose.

Bref, un Master Recherche en psychologie conjoint à un Master Professionnel a toujours toute sa pertinence, et il en sera de même d'un Doctorat de Recherche conjoint articulé, mais différencié d'un Doctorat Professionnel.

Il convient de veiller à ce que la formation des professionnels soit une formation praticienne. Le recrutement des enseignants est soumis de plus en plus à la survalorisation de la recherche, et pas n'importe quelle recherche (la recherche de pointe, d'excellence, élitiste, et coupée des réalités cliniques, des réalités de terrain), du fait des canons actuels et de l'idéologie imposée quant aux validations, aux évaluations des enseignants et des candidats à l'enseignement. Ces canons ne prennent quasiment pas en compte les qualités relevant de la formation, de la transmission des pratiques.

Par exemple, si on écrit un livre tiré à des milliers d'exemplaires, lu par un nombre considérable de praticiens, qui conduit à des invitations, des conférences, des interventions dans des équipes soignantes, etc., du point de vue de la carrière universitaire, c'est comme si on n'avait strictement rien fait, ça ne compte pour rien. Si par contre on écrit un article de quatre pages, en anglais, publié dans une revue américaine que personne ne lit, article qui ne

sera lu que par deux ou trois experts et qui ne servira à personne, on sera alors bien évalué... C'est comme cela qu'évoluent pour l'instant les contraintes qui nous sont imposées, et contre lesquelles nous devons lutter à l'université.

La formation pratique passe évidemment par une forte collaboration avec les professionnels de terrain, comme cela est le cas dans beaucoup d'université, et comme cela est en tout cas largement le cas à Lyon.

### **Allongement des études en aval**

Un dispositif de formation professionnel au niveau Doctorat me semble être une réponse au besoin d'allongement des études, qui doivent être prolongées en aval, en augmentant le nombre d'années de formation, et non pas en amont en sélectionnant plus tôt et en fermant les portes de l'université au plus grand nombre – ce qui est contraire à la mission de service public de l'université, qui consiste à distribuer du savoir au plus grand nombre. Le Master resterait une formation à *la psychologie*, pour tous, et seul le Doctorat serait une formation professionnelle *de psychologues*, avec la sélection qui s'impose.

### **Une formation généraliste**

La formation en trois années de Doctorat devra rester généraliste, me semble-t-il, à l'intérieur de chaque sous-discipline de la psychologie. Je ne crois pas qu'on puisse former des psychologues experts dans toutes les dimensions de la psychologie. Si l'unité de la psychologie a un sens au niveau du statut professionnel, social, elle n'en a pas, me semble-t-il, au niveau épistémologique. Les sous-disciplines auront toujours leur pertinence, leur logique propre, leurs exigences propres, même si elles doivent discuter, s'articuler, s'entendre. On ne demande pas à un dermatologue d'être spécialiste en cardiologie, ni à un ingénieur en aéronautique de maîtriser l'économie asiatique. La psychologie est plurielle, elle contient des variétés qui sont toutes respectables et qui doivent cohabiter.

Si les champs disciplinaires me semblent devoir rester différenciés, à l'intérieur de chacun de ces champs, la formation des psychologues doit rester généraliste, me semble-t-il. Elle doit permettre aux étudiants diplômés dans une discipline de postuler partout où peuvent travailler des psychologues de cette discipline. Un psychologue clinicien, par exemple (c'est la discipline que je connais), nouvellement diplômé, doit pouvoir postuler partout où travaillent, où sont susceptibles de travailler des psychologues cliniciens. Ils doivent pouvoir postuler en périnatalité autant qu'en gérontopsychiatrie, à l'hôpital général autant que dans le secteur associatif, etc. La spécialisation devra être évitée, comme cela est le cas actuellement dans un certain nombre de formations.

En effet, même si en trois ans on améliorera la qualification des étudiants, l'essentiel de la formation aura toujours lieu après, à partir de la pratique, à partir de l'expérience, qui seule donne une vraie expertise, une vraie spécialisation.

### **La clause du grand-père**

Enfin, il me semble évident que si une telle mutation venait à voir le jour, pour les générations à venir, et si la formation professionnelle s'en trouvait de fait améliorée, tous les psychologues actuels devraient bénéficier d'une équivalence de leur statut, les anciens DESS et M2Pro devront donner l'équivalence d'un Doctorat Professionnel.

Le 4 décembre 2010